



RENSEIGNEMENTS

SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'hépatite B

L'hépatite B, qui peut être une maladie mortelle, cause un certain nombre de problèmes allant de la fièvre à la jaunisse. Elle peut aussi entraîner des complications plus graves comme l'inflammation du foie, la cirrhose du foie et possiblement le cancer du foie. L'hépatite B est transmise par le virus de l'hépatite B (VHB) à la suite d'une exposition au sang et autres liquides corporels. Toute personne qui, dans le cadre de son travail, est exposée à du sang risque de contracter une hépatite B.

L'hépatite B est-elle un problème grave?

L'hépatite B est probablement la maladie infectieuse la plus rapportée au Canada.

Le virus de l'hépatite B est beaucoup plus infectieux que le virus du VIH/SIDA. Le Centre américain pour le contrôle des maladies croit qu'une travailleuse ou un travailleur des soins de santé sur quatre infecté par le VHB développera une jaunisse ou d'autres symptômes aigus (à court terme). Quelque dix pourcent des

personnes infectées par le VHB deviendront des "porteurs chroniques", ce qui veut dire que leur sang ou leurs liquides corporels peuvent transmettre le virus. Etant donné que bon nombre de porteurs chroniques ne présentent pas de symptômes de maladie, ces personnes ignorent donc qu'elles peuvent transmettre le VHB.

Transmission de l'hépatite B

L'hépatite B peut être transmise par le sang et autres liquides corporels comme la salive, le sperme et les liquides vaginaux. Les travailleuses et travailleurs peuvent être infectés par une éclaboussure de sang dans les yeux, le nez ou la bouche ou si des liquides corporels infectieux entrent en contact avec une coupure, une lésion cutanée ou une éraflure de la peau. Le VHB peut être transmis par une morsure qui perce la peau. Les travailleuses et travailleurs peuvent également être infectés si elles ou ils se coupent au moyen d'un objet pointu ou à la suite d'une piqûre avec une aiguille contaminée avec du sang infecté.

Les groupes professionnels à risque élevé comprennent :

- les chirurgiens et le personnel des salles d'opération, le personnel des salles d'urgence et les ambulanciers et ambulancières
- le personnel des banques de sang
- le personnel des unités de dialyse
- les technologistes de laboratoires cliniques (surtout les personnes qui travaillent avec le sang)
- le personnel des services d'hématologie, de néphrologie, d'hépatologie et d'oncologie
- le personnel des établissements pour les personnes ayant un handicap mental
- le personnel des prisons
- les dentistes, les assistantes et assistants dentaires et les hygiénistes dentaires
- les pathologistes et les techniciennes et techniciens de la morgue.

Quels sont les symptômes?

L'hépatite peut causer des maladies aiguës graves (à court terme) et chroniques (à long terme) du foie pour lesquels il n'y a pas de traitement véritable. Les personnes infectées ont des symptômes qui comprennent la fatigue, des maux et des douleurs, des troubles d'estomac; parfois elles ont une jaunisse. S'il n'y a pas de jaunisse, les symptômes d'une hépatite légère ressemblent à ceux de la grippe. Environ 75 % des personnes infectées par le VHB ne présentent aucun symptôme d'une hépatite grave alors que les autres 25 % présentent des symptômes cliniques comme la jaunisse ou une inflammation du foie. Une personne sur plusieurs centaines de personnes infectées par le VHB meurt des suites d'une hépatite

fulminante.

Bien que l'infection aiguë peut durer un maximum de six mois, les infections chroniques sont plus inquiétantes. Environ de 6 à 10 % des adultes infectés deviennent des **porteurs chroniques** de la maladie (surtout les personnes infectées dans leur enfance ou celles qui ont des problèmes avec leur système immunitaire). Il peut arriver que ces personnes soient épargnées et n'aient pas un cancer du foie mais elles peuvent néanmoins transmettre le virus à d'autres. Un petit nombre de porteurs chroniques développent une maladie du foie grave, chronique, incurable sous forme d'hépatite chronique **active**, de cirrhose ou de cancer du foie. L'hépatite est également associée à des maladies graves qui affectent d'autres organes que le foie, y compris une inflammation simultanée des artères, des articulations et des nerfs à travers tout le corps.

Prévenir la transmission de l'hépatite B

La meilleure façon de prévenir la transmission de l'hépatite B consiste à mettre en oeuvre un bon programme de contrôle de l'infection qui limite les expositions au sang et aux liquides corporels. Il devrait comprendre les points suivants :

- traiter tout le sang et les liquides corporels comme étant possiblement infectieux;
- se laver les mains après un contact physique avec tout liquide corporel, même si vous portiez des gants;
- porter des gants et tout autre vêtement protecteur comme des blouses et des masques quand les travailleuses ou les travailleurs risquent d'être en contact avec du

- sang et les liquides corporels;
- contrôler rigoureusement les sources possibles de contamination comme la lingerie, les pansements et les produits en papier comme le papier-linge;
 - voir à ce que les employeurs fournissent un nombre suffisant de contenants non perforables pour jeter les aiguilles et les objets coupants;
 - utiliser des aiguilles plus sécuritaires pour réduire le nombre de piqûres accidentelles;
 - bien stériliser l'équipement réutilisable; et
 - assurer la formation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs sur les dangers de l'hépatite B (et autres maladies transmissibles).

Immunisation

Un vaccin sûr et efficace est disponible contre l'hépatite B. Le vaccin est non infectieux et il est préparé en recombinant des cultures de levures plutôt que le sang humain ou le plasma. Etant donné que le vaccin a été mis au point par génie génétique, il n'y a aucun risque de contracter le VIH/SIDA, le VHB ou toute autre maladie infectieuse à la suite de l'administration du vaccin.

Le vaccin développe des anticorps contre le VHB afin de vous protéger contre l'infection. Le vaccin est bon pour un minimum de cinq ans; par la suite, un rappel peut être nécessaire.

Bien que la plupart des personnes vaccinées n'aient aucun effet secondaire, environ 20 % peuvent avoir des effets légers comme une réaction locale au niveau du site de l'injection : douleurs, partie sensible, chaleur et enflure. Un

très petit nombre de personnes ont signalé avoir des symptômes similaires à la grippe, y compris des nausées, des maux de tête, des étourdissements, de la fièvre et des frissons. Ces symptômes durent habituellement quelques jours seulement.

Que faire si je me pique avec une aiguille ou si je reçois une éclaboussure de sang?

Si vous vous piquez accidentellement avec une aiguille ou si vous vous coupez avec un objet pointu ou coupant, pressez doucement la plaie pour la faire saigner puis laver la partie avec de l'eau et du savon. Si du sang ou d'autres liquides corporels sont éclaboussés accidentellement sur votre peau, vos yeux, votre nez ou votre bouche non protégés, lavez la partie immédiatement avec de l'eau et du savon. Consultez votre médecin dès que possible après l'accident. Si vous n'avez pas reçu de vaccin contre l'hépatite B, vous devriez commencer le processus de vaccination. Vous devriez également recevoir une injection d'immunoglobuline anti-hépatite B à moins d'être certain que la source du contact n'est pas infectée par le VHB. Signalez l'incident à votre employeur et à votre comité mixte de santé et de sécurité. Assurez-vous que tous les documents nécessaires sont complétés : rapport d'accident, rapport pour la Commission des accidents du travail et tout autre document pertinent. Conservez une copie de tous les rapports et transmettez-en une copie à votre syndicat.

Pour tout renseignement supplémentaire,
veuillez communiquer avec le
Service de santé et de sécurité du SCFP
1375, boulevard St. Laurent
OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (613) 237-1590
Télec. : (613) 237-5508
Courriel : sante_securite@scfp.ca
www.scfp.ca

sepb 491
Révisé novembre 2007
K:\FACTSHEETS - 2007 - FRENCH\Hepatitis B.doc